



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROUBIA

*Séance du 12 avril 2021*

**Présents :** BOUSSIEUX Christophe, BRIECHLE Mathias, ESCAMEZ Nathalie, IDJELLIDAIINE Karim, LOPEZ Geneviève, MORIN Justine, PALAU Olivier, PORTANTE Robert, PRIERE Frédérique, TEIXEIRA Fabienne VENTUROSO Claude.  
**Absent(s) excusé(s)** BOURDIOL Brice, ESQUIROL Florie,  
**Absentes représentées :** KOLB Bernadette par Fabienne TEIXEIRA, ROUANET Claudine par Nathalie ESCAMEZ  
**Secrétaire de séance :** TEIXEIRA Fabienne

Le douze avril deux mille vingt et un à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil municipal à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme LOPEZ Geneviève, Maire.

Monsieur PORTANTE Robert donne lecture du compte rendu du 31 mars 2021 ; celui-ci est approuvé à l'unanimité.

## **1 - VOTE DES COMPTES DE GESTION :**

Madame le Maire expose qu'il convient de voter les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes (M49 et CCAS) établis par le Trésor Public, pour l'exercice 2020. Elle rappelle que le compte de gestion doit être en concordance avec le compte administratif.

L'Assemblée approuve à l'unanimité les comptes de gestion des budgets M14, M49 et du CCAS.

## **2 - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIF M14, M49 et du CCAS :**

Madame le Maire expose que le compte administratif rend compte des dépenses et recettes réalisées durant l'année 2020. Durant le vote Mme le Maire quitte la séance,

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif du budget principal M14 comme suit :

RESULTAT CUMULE		DEPENSES	RECETTES
+ 64 750.23	Section fonctionnement	865 308.18	930 058.41
+153 760.29	Section investissement	229 138.21	382 898.50
	<i>Total cumulé</i>	<i>1 094 446.39</i>	<i>1 312 956.91</i>

Madame le Maire expose qu'il y a eu aucune opération sur le budget du CCAS sur l'exercice 2020, celui-ci sera actif en 2021. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif du budget annexe du CCAS.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif du budget annexe M49 comme suit :

RESULTAT CUMULE	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Section exploitation	173 074.19	285 270.16	112 195.97
Section d'investissement	29 631.94	86 150.48	56 518.54
<i>Total cumulé</i>	<i>202 706.13</i>	<i>371 420.64</i>	<i>168 714.51</i>

## **3 - VOTE DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT :**

### **Budget M14 :**

Madame le maire propose d'affecter le résultat en section de fonctionnement du fait de la situation encore fragile des finances communales comme suit :

Recettes de fonctionnement - compte 002 : 64 749,48 euros

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'affectation de résultat.

**Budget Annexe du CCAS :** pas d'opération en 2020

### **Budget annexe M49 :**

Madame le Maire propose d'affecter le résultat en section de fonctionnement du fait des travaux d'entretien prévus sur le réseau suite à la mise en œuvre du diagnostic assainissement.

Recettes de fonctionnement - compte 002 : 112 195.97 euros

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'affectation de résultat

## **4 – VOTE DES TAXES LOCALES :**

Madame le maire rappelle les taux de l'exercice 2020 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.77 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 85,55 %

Le Conseil Municipal, considérant :

- qu'il n'est pas possible de voter séparément les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties,
- que l'Assemblée ne souhaite pas accentuer la charge sur les viticulteurs qui viennent d'être victimes du gel,
- que la crise sanitaire continue d'impacter de nombreux foyers en chômage partiel ou sans emploi saisonnier,
- que l'emprunt du Mercat arrive à échéance en 2021 et que les charges liées à la maintenance des photocopieurs vont diminuer,

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer pour l'augmentation des taux :

- pour : 2
- abstentions : 5
- contre : 6

Suite au vote, les taux des taxes ne seront pas augmentés en 2021.

Compte tenu de la suppression de la taxe d'habitation, un coefficient correcteur a été prévu par le législateur et correspond à la part Départementale qui sera reversée à la commune.

Les taux sont votés comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 58,46 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 85,55 %

#### **5- VOTE DU BUDGET PRIMITIF :**

➤ Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 – M14 comme suit :

↻ Dépenses et recettes de fonctionnement : 584 805,48 €

↻ Dépenses et recettes d'investissement : 214 614,03 €

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif M14 à l'unanimité.

➤ Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget annexe du CCAS 2021 comme suit :

↻ Dépenses et recettes de fonctionnement : 4 665,93 €

↻ Dépenses et recettes d'investissement : 0,00 €

Le Conseil Municipal approuve le budget annexe du CCAS à l'unanimité.

➤ Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget annexe M49 - 2021 comme suit :

↻ Dépenses et recettes d'exploitation : 246 215,73 €

↻ Dépenses et recettes d'investissement : 120 664,94 €

Le Conseil Municipal approuve le budget annexe M49 à l'unanimité.

#### **6 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS :**

Il a été décidé cette année de n'attribuer une subvention qu'aux associations qui nous ont transmis une demande et qui ont fourni les documents demandés.

#### **PARTICIPATION COMMUNALE AU SIVOS :**

Madame le maire rappelle qu'en 2020, la participation s'élevait à 75 € par habitant (522 habitants) soit 39 150 €.

Elle précise que l'augmentation est sensible par rapport à l'an dernier, soit une augmentation de 15 € par habitant soit une hausse de 7 830 € par rapport à 2019.

Pour l'exercice 2021, la participation s'élèvera à 85 € par habitant (519 habitants) pour un montant total de 44 115 €.

*La séance est levée à 22h30*

Le Maire,  
Geneviève LOPEZ

